



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2013

Genève, 1<sup>er</sup>-26 juillet 2013

Point 13 a) de l'ordre du jour

### Questions relatives à l'économie et à l'environnement : développement durable

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil,  
M. Martin Sajdik (Autriche)**

### **Conclusion des travaux de la Commission du développement durable**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa décision 1993/207 du 12 février 1993, par laquelle il a créé la Commission du développement durable, et ses résolutions et décisions subséquentes relatives au mandat de la Commission,

*Rappelant également* la résolution 47/191 du 22 décembre 1992 de l'Assemblée générale relative aux arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

*Donnant suite* aux résolutions de l'Assemblée générale 66/288 du 27 juillet 2012, intitulée « L'avenir que nous voulons », 67/203 du 21 décembre 2012 relative à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et 67/290 du 9 juillet 2013 relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable,

1. *Prie* la Commission du développement durable de conclure ses travaux le 20 septembre 2013 à sa vingtième session, qui devrait être brève et de caractère procédural, et de lui soumettre son rapport final ce même jour;

2. *Décide* d'abolir la Commission du développement durable avec effet à la clôture de sa vingtième session le 20 septembre 2013.

